

Plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme

Lundi 9 mai 2016

Allocution de Manuel VALLS, Premier ministre

Seul le prononcé fait foi

Mesdames, messieurs les ministres,
Mesdames, messieurs,

Notre pays – il n'est pas le seul – est confronté à un phénomène massif : la radicalisation islamiste. Elle soutient, exalte le terrorisme. Bien souvent, elle en est l'antichambre.

Une idéologie du chaos est à l'œuvre. Elle glorifie la mort ; répand une vision paranoïaque du monde dans laquelle les prétendus « oppresseurs » ou « mécréants » doivent payer le prix du sang.

Cette idéologie, qui nous a déclaré la guerre, corrompt les esprits au cœur même de nos sociétés. Elle transforme des individus qui ont grandi ici, ont fréquenté nos écoles, en ennemis prêts à frapper, à retourner les armes contre leurs propres concitoyens.

*

Ces individus radicalisés, qui sont-ils ?

Ils sont pour la plupart jeunes – deux tiers ont moins de 25 ans. 40% sont des femmes. Près du quart des individus présents en Syrie sont des convertis à un islam revisité et rudimentaire, qui s'expose sur les réseaux sociaux.

Les profils sont très diversifiés : toutes les catégories sociales, toutes les régions sont touchées, zones urbaines comme villes moyennes.

Bien sûr, il y a une réalité très lourde dans nos quartiers frappés par la ghettoïsation, la communautarisation, la désespérance sociale. Là, des logiques d'enfermement, sur fond de délinquance, d'un antisémitisme virulent, d'essor du salafisme, ont offert un boulevard aux prédicateurs de la haine.

Mais ne prêtons pas le flanc à cette vraie stigmatisation qui voudrait que, parce que l'on habite dans un quartier avec des difficultés sociales, alors on devrait mécaniquement basculer dans la radicalisation ! C'est un prêt à penser insupportable.

La réalité, c'est que la radicalisation, l'embrigadement frappent partout. Partout, des individus plus ou moins fragilisés, parce qu'il y a ce mélange de perte de sens, de frustration, de déficit de sentiment d'appartenance, deviennent les proies faciles des techniques de propagandes les plus sophistiquées. Et les plus redoutables.

*

Chaque époque a ses défis. La lutte contre le djihadisme est le grand défi de notre génération. Avec les ministres qui m'entourent, nous venons de rappeler cette double exigence de lucidité et d'action.

La lucidité, d'abord. Les attentats qui ont frappé notre pays en 2015 ont effacé les derniers aveuglements qui parfois, dans le débat public, ont amené certains à considérer qu'on dramatisait à tort, ou qu'on créait artificiellement de la peur.

Les Français ont droit à la vérité.

Dès 2012, lorsque je suis arrivé au ministère de l'Intérieur, quelques semaines après les attaques de Toulouse, et alors que la Syrie s'enfonçait dans la guerre civile, j'ai été frappé par la rapidité, la facilité avec laquelle les filières djihadistes se constituaient.

Le nombre de combattants étrangers en Syrie ou en Irak a atteint 15 000, son plus haut niveau, en 2015. Il est aujourd'hui de 12 000, parce que la guerre que nous menons là-bas produit ses effets, parce que les mesures que nous prenons ici pour empêcher les départs portent leurs fruits.

Sur ces 12 000 individus, plus de la moitié proviennent des pays du Moyen-Orient ou du Maghreb. On compte également 4 000 combattants russophones issus des pays du Caucase et d'Asie centrale. Depuis l'Europe, ce sont 5 000 individus qui sont partis depuis le début du conflit. Un bon nombre est resté sur place. 627 d'entre eux sont Français – soit le contingent le plus important, parmi les combattants européens.

L'enrôlement direct dans ces filières djihadistes, incluant une arrivée sur zone, concerne ou a concerné plus d'un millier de personnes pour le seul territoire français. Parmi elles, 171 personnes au moins sont présumées y avoir trouvé la mort, et 244 personnes sont revenues sur le territoire national.

Il faut ajouter à ce chiffre un millier de personnes ayant manifesté des velléités de départ, dont 216 ayant quitté probablement le territoire national, sans que leur présence ne soit attestée en Syrie ou en Irak.

A ce décompte, s'ajoute ou se recoupe le signalement de près de 9 300 personnes pour radicalisation violente, dont 4 600 via la plateforme nationale de signalement et 4 900 via les états-majors de sécurité départementaux (dont 200 doubles signalements). 7 % des signalements ont trait à des départs effectifs, 30 % à des femmes, 20 % à des mineurs.

La DGSI estime que, depuis 2013, trois tentatives d'attentat ont échoué, et 15 projets d'attentat ont été déjoués. Sur ces 15, six étaient portés par des individus de retour de la zone syro-irakienne.

*

Lucidité, donc, mais aussi action.

Dès 2012, j'ai voulu que l'Etat se mette en ordre de bataille pour lutter contre les filières djihadistes et la radicalisation. D'autres pays européens, je pense en particulier à nos voisins britanniques, avaient déjà engagé ce travail.

Ces exemples ont alimenté les travaux confiés au Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale. En avril 2014, Bernard CAZENEUVE a proposé au Gouvernement un

premier plan public d'action contre les filières djihadistes et la radicalisation violente. Je souhaite rendre hommage appuyé à son engagement de tous les jours sur ce dossier. Mais d'autres ministères aussi se sont mobilisés, qui sont présents aujourd'hui.

Deux ans plus tard, les 22 mesures de ce plan demeurent d'actualité, en particulier en matière de détection, de surveillance et de limitation des déplacements. C'est toute une politique publique qui a été mise en place et mobilise un nombre considérable d'acteurs, à tous les niveaux. Je veux dire à tous les agents publics, aux membres des associations, à tous ceux qui prennent des initiatives mon soutien et ma reconnaissance.

Le Pacte de sécurité annoncé par le Président de la République, le 16 novembre dernier, a donné une force accrue à la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. Des moyens humains et budgétaires sans précédent ont été dégagés.

*

Après deux ans et un bilan d'étape, nous avons voulu que les pouvoirs publics se donnent un nouveau cap et les moyens de progresser encore. C'est l'objet du document présenté aujourd'hui : 80 mesures, dont 50 nouvelles, pour donner une impulsion renouvelée. J'adresserai par ailleurs aujourd'hui même, à l'ensemble des services et opérateurs de l'Etat, une nouvelle circulaire de cadrage et d'objectifs, que vous trouverez jointe à votre dossier.

Le plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) établit une stratégie globale : elle agit à la fois en amont, pour prévenir, détecter, traquer la radicalisation, et en aval, pour la combattre. Elle agit, enfin, pour protéger les Français.

1. Prévenir et détecter la radicalisation

D'abord, donc : prévenir la radicalisation.

Un ensemble de mesures sectorielles permettra d'agir, ministère par ministère, chacun apportant sa culture professionnelle, ses réseaux et son savoir-faire. L'éducation nationale est bien entendu en première ligne. Le contrôle des établissements hors contrat et de l'enseignement à domicile sera poursuivi et intensifié. La culture joue également un rôle déterminant. La lutte contre la radicalisation, c'est avant tout une lutte contre l'obscurantisme, la manipulation des esprits. L'éducation aux médias doit prendre de l'ampleur ; elle est la meilleure arme contre le complotisme.

Il faut aussi mentionner le renforcement des actions de traitement des problèmes de santé mentale, assez fréquents chez les personnes radicalisées, ou encore le renforcement sans précédent de la protection judiciaire de la jeunesse en milieu ouvert.

*

Il faut prévenir la radicalisation ... Et la détecter, le plus précocement possible.

Repérer les cibles radicalisées, mesurer leur dangerosité, comprendre la manière dont les filières s'organisent sont des préalables pour les neutraliser. C'est aussi la condition d'une prise en charge adaptée des personnes sur le point de basculer.

Le numéro vert national, activé en 2014, a permis le recueil et le traitement des signalements. Une grille d'analyse commune a été élaborée sur ce qu'est un signalement dangereux et ce qui ne l'est pas. Elle est désormais partagée par les écoutants de la plateforme, par les services de renseignement, par les cellules départementales de suivi.

La détection, c'est aussi la détection des déplacements : il faut empêcher les terroristes de circuler, de trouver des armes, ou des financements. C'est l'objet du PNR français, qui entrera progressivement en action cet été. Ce sera le premier PNR mis en œuvre en Europe continentale, avant le développement des autres PNR européens que la France a vigoureusement défendu à Bruxelles.

La radicalisation en prison doit faire l'objet d'un traitement spécifique. Nous avons décidé, avec le garde des Sceaux, de doter l'administration pénitentiaire d'un service de renseignement de plein exercice, après avoir déjà créé des unités dédiées de regroupement de détenus radicalisés – je l'avais annoncé en janvier 2015. Aumôneries, programmes de formation, sécurisation des établissements pénitentiaires : rien ne doit être négligé pour contenir l'influence d'imams autoproclamés, qui recrutent dans le milieu carcéral.

2. Combattre la radicalisation

Après avoir détecté les individus dangereux, les terroristes potentiels, il faut les empêcher d'agir, combattre la radicalisation.

Action internationale et militaire contre les sanctuaires terroristes

Ce qui veut dire d'abord : poursuivre notre action militaire.

L'ennemi est parfaitement désigné : *Daech*, *Al Qaïda* et leurs succursales opèrent depuis leurs bastions, en Syrie, en Irak, au Sahel. C'est pourquoi la France engage ses forces armées en Afrique et au Levant.

Les frappes de la coalition produisent leurs effets : l'Etat islamique recule. Mais nous savons combien la menace est mouvante, combien elle peut changer de front, adapter ses modes d'action. C'est tout le sens de l'engagement de la diplomatie française pour trouver un règlement aux conflits qui alimentent le terrorisme.

Surveillance et lutte contre les filières terroristes

Nous menons en parallèle, sur notre sol, une lutte opérationnelle contre les filières.

La répression du terrorisme appartient à l'autorité judiciaire. Et le choix que nous avons fait de consolider les techniques de recueil de renseignement, ou de rendre les outils de la police administrative plus efficaces, n'est pas contradictoire avec une vérité intangible : un terroriste doit être traduit en justice, et condamné. Le parquet antiterroriste et le pôle instruction ont été renforcés.

Je veux aussi insister sur les actions entreprises pour couper toute source de financements à ceux qui s'enrôlent dans les filières terroristes. Chaque départ donne lieu à un signalement de la DGSI aux caisses de sécurité sociales. Une enquête approfondie est alors menée, en application des règles propres aux organismes sociaux. Au mois de mars dernier, sur plus de

500 dossiers en cours de traitement, 350 ont déjà abouti à une situation de constat de fin de droits ou à une décision de suspension du versement des droits. La règle est systématique : quiconque s'engage dans les filières terroristes perd le bénéfice des droits sociaux.

Pour sa part, le ministère du budget procède également au gel des avoirs financiers de groupes ou d'associations suspectés de financer le terrorisme.

La prise en charge des personnes radicalisées

Lorsque la justice ne dispose pas d'éléments suffisants pour engager des poursuites, le dispositif de contrôle et d'évaluation doit être très strict. Je pense notamment à ceux qui reviennent en France après être partis faire le djihad, posant une menace très grave. Certains font régulièrement le trajet aller-et-retour. D'autres sont des « repentis » dont il est difficile de mesurer la sincérité. J'avais annoncé en novembre dernier qu'une disposition législative serait adoptée pour encadrer très strictement le retour en France de ces individus. Grâce à la loi en passe d'être adoptée, nous pourrions commencer à le faire dès cet été.

Et ce plan comporte de nombreuses mesures dans le champ encore nouveau qu'est la prise en charge des personnes radicalisées.

Les trajectoires de radicalisation sont très différentes d'un individu à l'autre. De nombreux travaux parlementaires, ou issus de la recherche, ont apporté des éclaircissements utiles. Je veux citer les rapports parlementaires de Malek BOUTIH, Patrick MENNUCCI, Éric CIOTTI, et Sébastien PIETRASANTA, Jean-Pierre SUEUR et Nathalie GOULET.

L'Etat s'est organisé en conséquence. 1 600 jeunes et 800 familles concernés par la radicalisation font aujourd'hui l'objet d'un accompagnement adapté par les cellules de suivi des préfetures de leur département. Police, enseignants, travailleurs sociaux ont appris à partager leurs informations, à mutualiser leurs actions.

Le plan présenté ce matin se donne pour objectif de doubler, d'ici deux ans, les capacités de prise en charge des personnes radicalisées. Cela suppose que le pilotage national soit renforcé. Le Comité interministériel de prévention de la délinquance et – à compter d'aujourd'hui – de la radicalisation bénéficiera d'effectifs renforcés.

Le FIPD avait été doté de 60 millions d'euros supplémentaire sur trois ans. Afin de financer certaines mesures nouvelles de ce plan, ce montant sera porté à 100 millions d'euros. Les autres seront financées dans le cadre des lois de finances, sur les budgets des ministères.

*

Le premier centre de prise en charge des personnes radicalisées avec hébergement de longue durée, un Centre de citoyenneté et de réinsertion, sera mis en place cet été. Les premiers accueillis pourront être des repentis, dont nous éprouverons la sincérité et la volonté de réinsertion dans la durée.

Parce que la radicalisation concerne tout le territoire national, je demande aux préfets que, d'ici à la fin 2017, un établissement de cette nature soit créé dans chaque région. Au moins la moitié accueilleront, à la demande de l'autorité judiciaire, des personnes qui ne peuvent être placées en détention.

Et l'Etat souhaite nouer un partenariat beaucoup plus actif avec les collectivités territoriales. Face à la déstabilisation de certains quartiers, les maires et les conseils départementaux ne peuvent, bien sûr, rester seuls. Mais les services publics gérés par les collectivités ont un rôle fondamental à jouer dans la prise en charge de certaines personnes radicalisées. Le Gouvernement organisera donc, en marge du prochain Congrès des maires, une journée de mobilisation et d'échange avec les collectivités. Je m'y exprimerai personnellement.

La construction d'une multitude de contre-discours, en mobilisant notamment l'Islam de France

Combattre la radicalisation, c'est enfin construire de puissants contre-discours, contrecarrer la propagande djihadiste et salafiste, casser cette entreprise d'embrigadement à grande échelle.

Il faut aller porter la contradiction sur les mêmes terrains. Cela passe par de l'audace, de l'innovation, et par une mobilisation de tous : pouvoirs publics, associations, acteurs privés – société dans son ensemble.

Il faut renforcer les partenariats avec les géants du Net, pour qu'ils nous aident à stopper la diffusion de propagande filmée.

Et nous avons besoin des voix de l'Islam de France. Elles doivent se faire entendre, parler encore plus fort qu'elles ne le font aujourd'hui. Je l'ai dit : il y a un combat idéologique au sein de l'Islam. Et nous serons toujours aux côtés de ceux qui prônent l'apaisement et l'adhésion aux valeurs de la République.

La structuration et le soutien aux actions de recherche sur le terrorisme et la radicalisation.

Analyser l'ensemble des ressorts qui conduisent à l'enfermement dans la radicalisation est indispensable. Les champs d'analyse sont larges : social, sociologique, mais aussi psychologique. Mais encore une fois : analyser les mécanismes qui sont à l'œuvre, cela ne peut pas être dédouaner les individus, leur trouver je ne sais quelle circonstance atténuante. Comment le pourrait-on ? Ce sont des femmes et des hommes libres, qui choisissent de rejoindre les rangs, de se mettre au service d'une organisation terroriste. Personne, ceux qui tuent, projettent de tuer ou soutiennent les assassins, ne peut être exonéré de ses responsabilités.

La mission de l'Etat est de fournir à la recherche publique les moyens d'investir ce terrain d'étude encore pionnier, par des créations de postes, l'attribution de bourses de recherches, ou encore la création d'un Conseil scientifique. Mais l'Etat a aussi intérêt à tirer tout le parti des savoirs ainsi acquis pour concevoir, évaluer et améliorer les politiques de traitement de la radicalisation. Ce plan intègre donc de telles initiatives.

3. Protéger les Français

Ce plan agit enfin pour protéger les Français.

La protection des sites sensibles

Dimension importante de notre stratégie, la protection des sites sensibles mobilise un nombre considérable d'agents de police et de militaires. 7 000 d'entre eux continuent à mener l'opération Sentinelle.

Les attentats et les tentatives d'attentats en 2015 sont là pour le montrer : certains sites, certaines personnes sont plus particulièrement ciblés. Je pense aux lieux de grand passage, les gares, les aéroports, mais aussi aux sites SEVESO, aux sites militaires, aux commissariats de police ou casernes de gendarmerie.

Le plan d'action présente l'ensemble des mesures activées pour prévenir l'accès de personnes radicalisées à ce type de sites. Les enquêtes administratives, ce que l'on appelle le criblage, seront renforcées et régulièrement réactualisées. Plusieurs de ces dispositifs renforcés entreront en œuvre dès cet été, avec une vigilance particulière pendant l'Euro 2016.

Le soutien aux victimes

Soutenir les victimes n'est pas seulement un devoir moral. C'est également une mission de prise en charge que les services publics doivent accomplir avec professionnalisme pendant toute la durée nécessaire. Car, au-delà de la stabilisation de leur état de santé physique, la reconstruction personnelle est souvent très longue. Sous l'impulsion de la secrétaire d'Etat aux victimes, ce plan comprend un volet très concret qui sera déployé avant la fin de l'année.

La résilience de la population

Protéger la population, c'est enfin la préparer à une menace qui, n'en doutons pas, frappera à nouveau.

Nous sommes entrés dans une nouvelle époque, dans l'ère de l'hyper-terrorisme. Nous devons revoir nos doctrines d'engagements, nos plans de sécurité civile. Alerter la population, former les intervenants, être capable d'intervenir encore plus vite, prendre en charge les victimes : c'est toute la chaîne de la gestion de crise qui doit s'adapter.

Je veux souligner à ce sujet l'action de Bernard CAZENEUVE, qui vient d'adopter un plan de pré-positionnement sur tout le territoire des unités d'intervention, pour réduire très fortement les délais d'engagement de ces forces d'élite.

Résister : les Français en ont toujours été capables. Cette confiance en notre solidité, cette conviction absolue que notre société saura, toujours, faire front, offre, au fond, la meilleure riposte.

* *

Mesdames, messieurs,

Le terrorisme islamiste, la radicalisation nous exposent à une menace sans précédent. Et c'est par une mobilisation sans précédent que nous devons répondre.

La lutte contre la radicalisation est une politique publique à part entière, qui combat un des symptômes les plus graves des fractures qui abîment notre pacte républicain. Mais si nous ne menions pas aussi les autres politiques engagées – je pense en particulier à l’ambitieuse refondation de l’Ecole –, si nous n’intervenons pas pour retisser du lien, pour que notre société soit plus ouverte et plus juste, si nous n’avions pas adopté les mesures des comités interministériels à l’égalité et la citoyenneté, alors toute politique de lutte contre la radicalisation tournerait à vide, parce qu’elle passerait à côté des causes profondes.

Ce plan, c’est une preuve supplémentaire de notre détermination à agir. C’est ainsi que nous gagnerons.

* * *